



recours pour récupérer mon argent

Par **HAMMOUDI**, le **14/07/2012** à **22:46**

Bonjour,

Ma question est la suivante : j'ai fait appel à un prestataire pour me trouver une location, j'ai versé une certaine somme pour ce service.

Lorsque que j'ai signé mon contrat avec ce prestataire, ma demande était claire et précise, malheureusement on ne m'a pas proposé ce que j'ai demandé. J'ai fait 2 courriers en demandant l'annulation de mon contrat et le remboursement de la somme que j'avais versée.

La réponse fut négative en signifiant que j'avais signé ce contrat et que eux, en me proposant des offres, le service était rendu.

Je voudrais savoir, si il y a un recours pour récupérer mon argent.

En attendant de votre réponse, je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Avec tous mes renseignements,

Cordialement.